

# MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE AVEC LA FFSQUASH EN 2020

# *Le service civique qu'est ce que c'est?*

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général

Ouvert à tous les jeunes de 18 à 26 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap

Seuls comptent les savoirs-être et la motivation

Au sein d'une association sportive

Complémentaire des salariés et des bénévoles

# *Qu'est ce que ça apporte à mon association*

Un jeune pendant 7 mois, 24H par semaine

Un soutien pour mes actions de développement

Pour seulement 27,58€ par mois

Possibilité de prolonger la mission avec un autre jeune

# *Que gagne le jeune?*

473,04€ versés directement par l'Etat

107,58€ versés par l'association (dont 80€ provenant de la FFSquash)

(107,68€ possible en plus, selon critères sociaux)

Une expérience professionnelle reconnue

# *Quelles sont les démarches pour en profiter?*

Aucun dossier à monter

Choisir une mission sur les cinq proposées par la FFSQUASH, identifier un référent régional et un tuteur local.

Prendre contact avec la Fédération pour être accompagné, via la sphère Whallers « service civique » de la fédération ou l'adresse mail dédiée : [servicecivique@ffsquash.com](mailto:servicecivique@ffsquash.com)

# *Identifier un projet au sein de son association*

Les questions à se poser :  
Que voulons-nous développer ?

Sur quelle(s) mission(s) définie(s) par la FFSquash dans son agrément collectif voulons-nous travailler ?

Combien de jeunes ?

Quelles dates de début et de fin de contrat ?

# *Quelles sont les missions définies par la fédération?*

- 1) Dynamiser la vie de l'association en sensibilisant les jeunes sportifs
- 2) Assurer une continuité éducative par le squash grâce aux événements internationaux
- 3) Squash au féminin : favoriser l'accès aux femmes à ce sport et les encourager à prendre des responsabilités au sein des clubs
- 4) Le squash pour les jeunes et les scolaires : éduquer et proposer un avenir par le sport
- 5) Accompagner les jeunes athlètes au sein des centres d'entraînements

# *Valider les modalités*

Définir un tuteur : une personne disponible pour accompagner au mieux le jeune.

Prendre contact avec votre référent de Ligue et le référent national pour valider la mission, le nombre de jeunes...

Signer la convention de mise à disposition.



# *Recruter un jeune volontaire*

Publier la mission sur le site du service civique.

Les autres pistes pour recruter : bouche à oreille, affichage au club, réseaux sociaux, sites internet du club/Ligue/Fédération, CDOS et CROS, mission locale, écoles...

Faire passer les entretiens aux postulants

Sélectionner un candidat sur sa motivation, et non pas sur ses diplômes.

Remarque : Il est possible d'accueillir un jeune pratiquant déjà le squash, mais ce n'est pas du tout obligatoire. L'ouverture à des jeunes extérieurs au club ou non pratiquants de la discipline contribue à apporter un regard neuf sur les projets.

# *Mise en place du contrat*

Envoyer au référent national toutes les informations nécessaires à la création du contrat. Réalisation du contrat sur la plateforme Elisa par le référent national qui vous l'enverra par mail.

Imprimer et faire signer le contrat par les deux parties en 2 exemplaires, un pour le volontaire et un pour l'organisme d'accueil (envoyer une copie par mail au référent national).

Envoyer la notification de contrat à l'ASP, signée par les deux parties avec les pièces complémentaires (RIB et pièce d'identité du jeune). C'est indispensable pour mettre en paiement l'indemnité du volontaire.

# *Accueillir un jeune volontaire*

Le jeune que vous allez accueillir est un volontaire, il n'est ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole. La relation qui vous lie est une relation de coopération et non de subordination, contrairement à celle unissant un employeur et un salarié.

Lui présenter l'équipe, les locaux, son tuteur, l'environnement du squash...

Présenter les activités qui seront confiées au volontaire et échanger avec lui.

Lui remettre des documents (infos sur le club, guide du volontaire...) pour que le jeune puisse être opérationnel le plus vite possible.

# *Accompagner le jeune dans sa mission*

Définir un emploi du temps du volontaire

Faire tenir au jeune un tableau de bord

Faire une réunion de suivi chaque semaine entre le tuteur et le jeune

Faire une réunion mensuelle entre le tuteur et le référent régional

Etre disponible pour accompagner le jeune

S'assurer que la mission se passe bien et que l'esprit du service civique est respecté

Accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir

## *Le suivi financier*

La Fédération reçoit chaque mois 100€ de l'Etat pour chaque jeune en service civique.  
La Fédération reverse chaque mois 80€ par volontaire à la Ligue concernée.  
La ligue reverse 80€ à l'association concernée (si le jeune est en contrat avec la ligue, elle verse directement 107,58€ au jeune)  
L'association verse 107,58€ au jeune

Plusieurs possibilités de paiement pour cette indemnité : abonnement transport, tickets restaurant, chèque, virement... le virement est à privilégier pour sa traçabilité.

L'important est de s'assurer que le jeune perçoit bien chaque mois cette indemnité ainsi que celle de 473,04€ versée directement par l'Etat !

# *Les formations à suivre obligatoirement*

Formation PSC1 pour le jeune (sauf pour ceux qui l'ont déjà). Voir la liste des organismes agréés près de chez vous.

Formation civique et citoyenne sur deux jours pour le jeune.

Formation de tuteurs sur une journée.

Merci de fournir au référent national une attestation de formation et une facture dès qu'une formation est réalisée.

Les coûts de formation sont pris en charges par le service civique et remboursés par la fédération.

## *Les formations conseillées*

Réunion d'information sur les droits des volontaires, et sur l'ensemble des modalités administratives (sécurité sociale, pôle emploi...).

Des formations proposées par les CROS/CDOS qui pourront être utiles au jeunes durant sa mission.

Idéalement les formations fédérales squash (BF1, A1, JA1...).

## *L'après mission*

A la fin du contrat, vous avez la possibilité de poursuivre la mission avec un autre jeune

Remarque : n'oubliez pas que le service civique peut être un tremplin vers un emploi. Pour les jeunes qui ont démontré des qualités durant leur contrat civique, il est possible d'envisager une continuité avec un emploi aidé (CUI-CAE, emploi d'avenir, emploi ANS...).

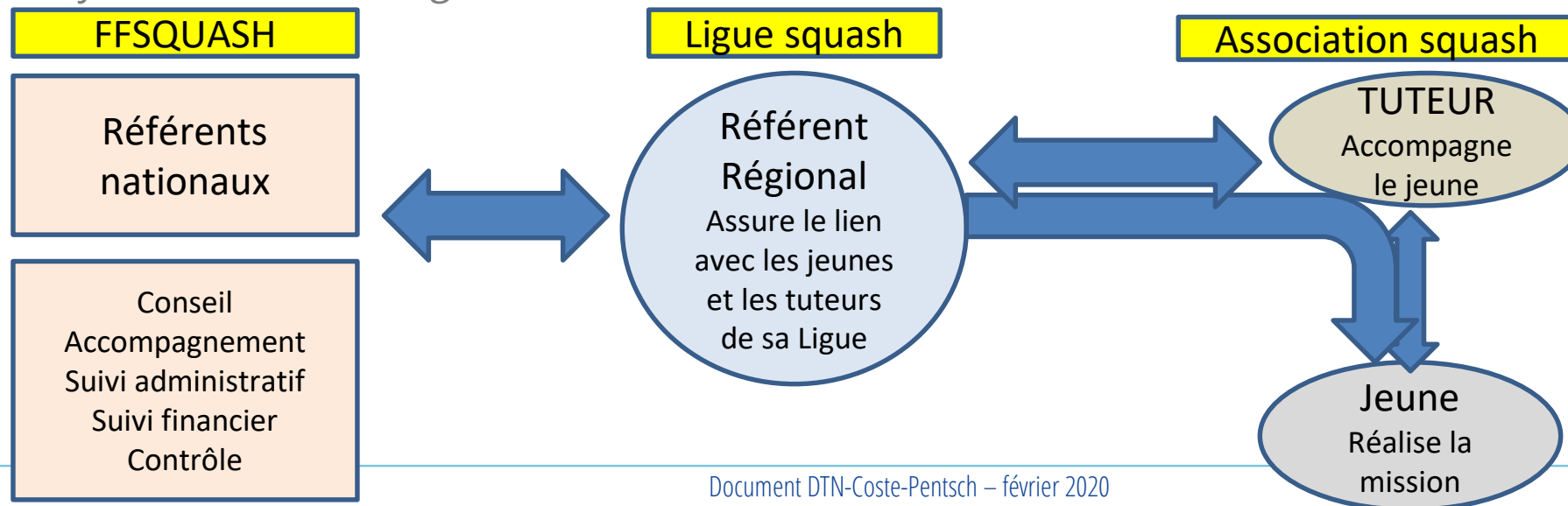


# L'organisation FFSquash

Une convention nationale a été établie entre la FFSquash et le Centre National de Service Civique.

Nous avons négocié 35 postes de Service Civique pour 2020, soit une valeur de plus de 154 385€ pour nos associations. La FFSquash investit 10 000 euros pour la gestion.

2 postes sont réservés pour chaque Ligue. Les autres seront attribués selon la demande et le dynamisme des Ligues.



# *Pour plus d'informations*

Plus d'infos sur le service civique

Contacteur un référent local de l'Etat du service civique

Contacteur le référent Service Civique de la FFSquash : Jesse Pentsch

Que vous soyez une Ligue, un Comité  
Départemental ou une association, le service  
civique est fait pour vous !